

API Hastignan
4 rue César Franck
33160 Saint-Médard-en-Jalles
Mail : contact@api-hastignan.fr
<http://www.api-hastignan.fr>

Saint-Médard-en-Jalles, le 22 septembre 2016,

Monsieur Jacques Mangon
Maire de Saint-Médard-en-Jalles
Place de l'Hôtel-de-Ville
CS 60022
33160 Saint-Médard-en-Jalles

Copies : Madame Corinne Le Moller,
Adjointe à l'École, la vie scolaire et périscolaire,
Monsieur Pascal Piqué,
Directeur de l'Education,

Site internet de l'API Hastignan et panneaux des écoles.

Objet : Horaires d'ouverture des accueils de loisirs Municipaux La grange à Léo, Louise Michel et pôle Montaigne (vacances scolaires).

Monsieur le Maire,

Par délibération du 26 juin 2016, le conseil municipal a voté des modifications du règlement intérieur de l'ensemble des services périscolaires. Ces modifications concernent en particulier l'amplitude des horaires d'accueils des enfants dans les accueils de loisirs Municipaux pendant les vacances scolaires. Ces horaires seront désormais 7h30 – 18h30, alors que les enfants pouvaient autrefois être accueillis sur la plage 7h – 19h. Cette mesure nous avait été présentée en juin comme expérimentale et concernant particulièrement la période d'été, période où la circulation est peut-être parfois un peu plus facile dans l'agglomération (raison avancée par la Municipalité pour justifier de cette décision). Nous regrettons de découvrir que cette mesure est en fait applicable à toutes les vacances scolaires. Nous souhaitons par le présent courrier vous faire part du retour des parents suite à l'application de ces nouveaux horaires cet été, espérant que vous prendrez en compte ce retour d'expérience et comprendrez les difficultés que ces horaires engendrent.

Cet été, nous avons constaté qu'il était difficile pour nombre de parents d'arriver à l'heure à 18h30 pour récupérer leurs enfants dans les centres de loisirs. De nombreuses familles doivent récupérer des enfants sur deux centres (parfois 3), la circulation n'est pas toujours évidente dans l'agglomération et les nouveaux horaires ont posé des problèmes à de nombreuses familles. Nous avons constaté en particulier qu'il y avait encore de nombreux enfants présents à 18h30 - 18h35 dans les centres, et des parents arrivant très stressés ou en retard, récupérant les enfants dans des conditions qui n'étaient pas du tout sereines.

Par ailleurs, le matin à 7h30, d'autres parents se retrouvaient à attendre devant les portes des centres de loisirs, pour déposer leurs enfants. En déposant leurs enfants dans les centres de Loisirs à 7h30, certains parents ont des difficultés pour se rendre sur leur lieu de travail pour embaucher à 8h dès lors que celui-ci se trouve à 12-15 km de Saint Médard. Les parents ne peuvent de ce fait pas prendre le temps de consulter le programme de la journée avec leurs enfants et certaines familles nous ont fait part de difficultés, voire même de leur incapacité parfois à arriver à l'heure au travail avec ces nouveaux horaires.

Cette situation génère donc beaucoup de stress pour les enfants et pour les parents, le matin et/ou le soir. Les enfants sont en vacances, mais dans la plupart des cas les horaires de travail des parents ne changent pas, et les éventuels allègements de la circulation ne permettent pas aux familles de s'accommoder des nouveaux horaires proposés. Nous pouvons comprendre que dans le contexte actuel

la Municipalité cherche à faire des économies, mais la réduction de l'amplitude d'accueil des enfants est très problématique et met en difficulté les familles, car pour certains cela perturbe leur travail et leur capacité à être présent et ponctuels pour leur poste.

La modification des horaires des centres d'accueils de Loisirs est clairement problématique pour de nombreux parents qui travaillent et n'ont pas d'autres choix que de mettre leurs enfants en centre de loisirs pendant les vacances. Nous vous sollicitons donc aujourd'hui pour vous demander de reconsidérer la décision qui a été prise en juin 2016 et pour vous demander de maintenir une plage horaire d'accueil identique et ample (7h – 19h) pour les accueils de loisirs pendant les vacances, et pour les CLAE.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, et dans l'attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Pour l'association de parents d'élèves API Hastignan

Brigitte Defoort, Présidente



API HASTIGNAN

contact@api-hastignan.fr

Service :
Direction de l'Éducation

Affaire suivie par :
Pascal Piqué
education@saint-medard-en-jalles.fr
Tél. : 05 56 57 40 59
Fax : 05 56 57 40 96

Saint-Médard-en-Jalles, le 5 octobre 2016

Objet :
Horaires accueils de
loisirs

Madame, Monsieur,

Par courrier du 22 septembre 2016, vous portez à ma connaissance les difficultés des familles concernant les horaires des accueils de loisirs pour les petites et grandes vacances.

La faible fréquentation sur les anciens horaires et les impératifs des coûts de service public ont entraîné le choix de réduction des horaires des accueils de loisirs. L'expérience de cet été a confirmé la faible fréquentation de ces tranches horaires qu'il faudra continuer à observer.

Il a été demandé aux personnels des structures de faciliter la prise en charge par les parents de leurs enfants en les regroupant sur un même espace de jeux et ainsi éviter également le stress du départ précipité. De plus, la fiche justificative des "retards famille" existe pour les fins d'après-midi. Elle a été utilisée de manière exceptionnelle, durant l'été, sur les 3 structures et perdue durant les petites vacances.

Espérant avoir éclairé cette décision,

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Corinne Le Moller
Adjointe au maire déléguée aux Écoles,
à la vie scolaire et périscolaire

X